Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026077-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 10 septembre 2026

Le 10 septembre 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du vendredi 04 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Margot CHAPON donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 22 / **procurations :** 1

Secrétaire de séance : M. Marc TARDY

DELIBERATION N°2026/77

TAUX DE PROMOTION 2026 – AVANCEMENTS DE GRADE

Au vu des possibilités d'avancement de grade pour l'année 2026 arrêtées par le Centre de Gestion du Morbihan et par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, il est proposé les modalités de promotion suivantes :

Cadre d'emplois concernés	Cadre d'emplois et grade d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur
Adjoint administratif territorial	**Adjoint administratif territorial principal de 2nde classe**	1	100	1
Animateur territorial	**Animateur territorial principal 1ère classe**	1	100	1
Agent de maîtrise territorial	**Agent de maîtrise territorial principal**	1	100	1

Ces avancements seront effectifs au 01/10/2026.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026077-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026

- **d'approuver** les taux de promotion au 1er octobre 2026,

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 11 septembre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.